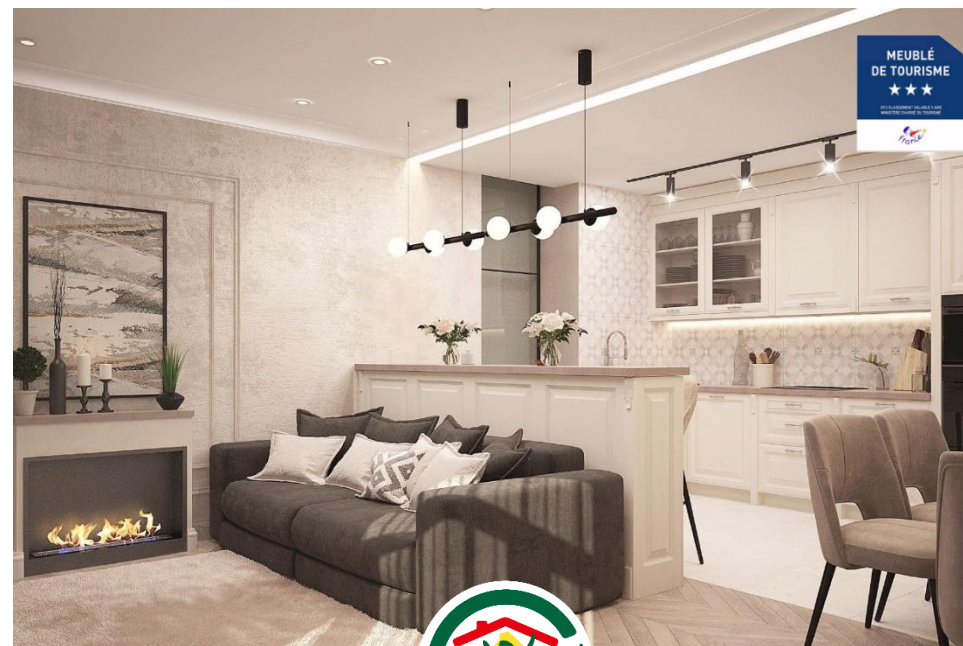


5 BONNES RAISONS DE CLASSER SA LOCATION

1. **Abattement majoré** : 71 % de votre chiffre d'affaires brut non-imposable au lieu de 50 % pour une location non classée.
2. **Chèques Vacances** : Accepter les paiements par Chèques Vacances ANCV (voir conditions ANCV).
3. **Réduire son impôt sur le revenu** : Lorsqu'un hébergement est classé « Meublé de Tourisme » et si vous relevez du régime de « micro BIC » (Micro entreprise des Bénéficiaires Industriels et Commerciaux), le revenu imposable s'élève à 29% du chiffre d'affaires brut au lieu de 50% pour les autres meublés.
4. **Une meilleure promotion de son hébergement** : Votre hébergement figurera sur les sites web des organismes institutionnels au même titre que les hébergements labellisés. Ils figureront également sur le site web national d'Atout France : www.classement.atout-france.fr
5. **Une meilleure reconnaissance par les clients** : Pour les clients, le classement de votre hébergement en « Meublé de Tourisme » sera l'assurance d'un niveau de qualité et d'une certification reconnue, dans un contexte national de forte pression sur la qualité des hébergements.



Faites classer votre location pour profiter d'avantages fiscaux et commerciaux

LE SERVICE EXPERT DES GÎTES DE FRANCE

- Le savoir-faire et l'expérience au service de tous les hébergements, quel que soit leur statut, labellisés ou non,
- La garantie d'une expertise indépendante,
- Intervention pour 1 ou plusieurs hébergements sur le même site,
- Les prix comprennent tous les frais y compris les déplacements de notre spécialiste.
- 170 € TTC* pour 1 meublé
- Classement 2 à 9 meublés (situés sur la même commune).
Le premier à 170€* puis 60€ par meublé supplémentaire
- Classement valable 5 ans
- **-10% sur le 1^{er} meublé si labellisé Gîtes de France Creuse**
- Référent : Nadia DJENAD



CLASSEMENT MEUBLÉ DE TOURISME 2022

Le service « experts »* Gîtes de France® vous facilite la vie et gère pour vous la procédure de classement.

** Le service «Expert» des Gîtes de France®, organisme accrédité par l'Etat, met son savoir-faire et son expérience **au service de tous les hébergeurs, quel que soit leur statut ou leur appartenance à un groupement, une enseigne ou un label.** Sa fonction garantit au souscripteur une expertise indépendante qui s'ouvre toujours sur les solutions et les préconisations les plus pertinentes pour l'hébergeur.*

Gîtes de France Creuse

Maison de l'Économie – 8 avenue d'Auvergne – BP89 – 23011 Guéret Cedex

05 55 61 50 15

infos@gites-de-france-creuse.fr

<https://www.gites-de-france-creuse.fr>

QU'EST-CE QU'UN MEUBLÉ DE TOURISME ?

Un **meublé de tourisme** est une villa, un appartement ou un studio meublé, à l'usage exclusif du locataire, offert en location à une clientèle de passage qui effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas domicile.

Il répond à des conditions minimales de confort et d'habitabilité fixées par décret.

Les meublés de tourisme font l'objet d'un classement de 1 à 5 étoiles fonctionnant selon un système à points et qui s'articule autour de 3 chapitres :

- Équipements et aménagements
 - Services aux clients
- Accessibilité et développement durable

Le classement est facultatif et valable 5 ans.

QUELLE EST LA PROCÉDURE DE CLASSEMENT ?

Notre expert Gîtes de France vérifiera 133 points de contrôle portant sur :

- Les équipements et les aménagements (surfaces, équipements de confort, état et propreté...)
- Les services aux clients (information client, langues parlées...)
- L'accessibilité et le développement durable (tri sélectif, mesures de réduction de consommation d'énergie...)

Notre service administratif s'occupe pour vous :

- De la saisie et du renseignement des dossiers et grilles de classement.
- De la transmission de la liste des meublés à Creuse Tourisme.
- De la transmission du certificat de visite de l'hébergement (sous 15 jours).



DEMANDE DE CLASSEMENT – TARIFS 2022

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Demande une visite de classement pour meublé(s) situé(s) à :
.....
.....
.....

Merci de joindre à votre demande le plan des logements avec les surfaces habitables.

Tarif* : 170€ / meublé
Classement 2 à 9 meublés* (situés sur la même commune), le premier à 170€ et 60€ par meublé supplémentaire.

Soit un total de : € TTC que je joins en chèque à l'ordre de :

* (-10% sur le 1^{er} meublé si labellisé Gîtes de France Creuse)

Plus d'informations*, merci de nous contacter :

Gîtes de France® Creuse

Maison de l'Economie - 8 avenue d'Auvergne – BP89 - 23011 GUERET Cedex
05 55 61 50 15

infos@gites-de-france-creuse.fr
<https://www.gites-de-france-creuse.fr>